

Culture | 10 lauréats pour le Fonds Magnetic d'aide à la création numérique



Lancé en 2019, le Fonds Magnetic s'adresse aux projets audiovisuels d'auteurs, réalisateurs ou associations destinés aux nouveaux médias. Parmi les vingt-six projets déposés pour l'édition 2020, dix ont convaincu le comité d'attribution et bénéficieront d'une aide financière pour leur réalisation. Si le total des aides accordées par le Fonds Magnetic est en baisse, 126 000 euros en 2020 contre 197 000 l'an passé, la mairie a promis de relancer un appel à projet au début du printemps. De quoi nourrir le terreau fertile de l'audiovisuel bordelais.

Ils sont dix. Dix projets impulsés par le « Fonds Magnetic » pour sa seconde édition. Parmi eux, cinq projets de court-métrage, une expérience de réalité virtuelle, une expérience numérique interactive et trois webséries. Chacun d'eux a la particularité de présenter des sujets originaux, financièrement réalisables, et surtout en lien avec le territoire. « Nous travaillerons avec des boîtes de production bordelaises » commente Jean-Baptiste Leflaive, lauréat avec le collectif HOTU pour le projet de court-métrage « DO IT ». Avec les neuf autres projets soutenus, les financements totaux s'élèvent à 126 000 euros pour l'édition 2020. Un chiffre en baisse par rapport aux 197 000 euros accordés en 2019 et aux 225 000 euros pouvant être engagés au maximum. Fabrice Robert, premier adjoint au maire chargé de la Culture, a promis qu'un nouvel appel serait lancé dans les prochains mois. « Nous ajusterons les dates pour être plus conforme au rythme de création » commente-t-il. La création, c'est de saison.

Le faux documentaire du collectif lauréat HOTU transportera le spectateur dans le Bordeaux de 2030 avec Nathan, un employé de l'entreprise de services DO IT. Son métier ? « Porter le parapluie de quelqu'un ou ouvrir une boîte de conserve pour une personne âgée » présente son scénariste. Bienvenue dans une société « ubérisée ». Le « faux doc » a décroché un financement de 20 000 euros, montant maximum dans le cadre du Fonds Magnetic. Idem pour la websérie « Minutrie » portée par le collectif Chers voisins. Cette production lauréate veut amuser le voisinage en raillant les querelles de clocher entre voisins. « Tout part d'une anecdote avec ma femme en 2013 : notre voisin a affiché un mot dans l'immeuble se plaignant des bruits de nos ébats » s'amuse encore Olivier Volpi, porteur du projet. Le collectif a ensuite récolté des milliers de petites plaintes de ce genre. Transformez le tout en websérie et le jury est conquis. Mais pour ces deux productions, le Fonds Magnetic n'est qu'un premier levier.

La création demande du temps

En 2013 déjà, la ville de Bordeaux mesure l'importance de son potentiel de création audiovisuelle avec le lancement d'un fonds

d'aide à la création. Puis, le dialogue initié en 2018 avec la métropole et le Centre National de la Cinématographie (CNC) aboutit à un accompagnement encore renforcé. Une convention tripartite est signée pour trois ans et met en place le Fonds d'aide à la création numérique et aux nouveaux formats, baptisé Fonds Magnetic. D'un montant annuel plafonné à 225 000 euros, il est financé à hauteur de 125 000 euros par Bordeaux Métropole, 25 000 par la ville et 75 000 par le CNC. « Il peut intervenir en complément d'autres aides des collectivités, de la région ou du Palais de Tokyo par exemple » présente Fabien Robert. Le chemin est long avant la diffusion finale pour les réalisateurs et associations. Le collectif HOTU espère « dans l'idéal » qu'une chaîne de télévision pré-commande son projet « DO IT ». Les tribulations de Nathan dans le Bordeaux 2030 ne seront hélas pas visibles sur nos écrans avant quelques années. Une chose est sûre : le Fonds Magnetic participe à accélérer le processus sur Bordeaux et sa région. « Il y a un environnement audiovisuel qui est en train de grandir » constate avec enthousiasme Jean-Baptiste Leflaive.

Maxime Giraude

Crédit Photo : Maxime Giraude

Publié sur aqui.fr le 18/02/20

[Url de cet arti](#)